

Conseil municipal du lundi 2 avril 2012

Le lundi deux avril deux mille douze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

M Rémy LUCAS a été élu secrétaire de séance.

Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Isabelle VEYRY, absente excusée procuration à Mme Josiane RUFFION; M Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé, procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT; M Bruno BERNARD absent excusé, procuration à Mme Isabelle CHATAIGNER.

La séance est ouverte à 20h00.

Fixation du prix du m3 d'eau et du prix du m3 d'assainissement pour l'année 2012 : modification de la délibération du 19 mars 2012

Le Maire rappelle que par délibération en date du 19 mars 2012 le conseil municipal a délibéré sur les prix du m3 d'eau et du m3 d'assainissement pour l'année 2012.

Le Maire expose que l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux n'étant pas contracté à ce jour et que les travaux n'ayant pas encore démarré, aucun frais n'a pour l'instant été engagé. De plus, les travaux liés au bassin d'orage, qui représentent près de un quart du montant du marché, seront réalisés au 2ème trimestre 2012.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose que l'application du tarif du prix du m3 d'assainissement à savoir 2,90 € au lieu de 1,15 € soit effective pour la facturation du 2ème semestre 2012.

Ainsi les tarifs du m3 d'eau et du m3 d'assainissement pour l'année 2012 sont :

1^{er} semestre 2012 :

- prix du m3 d'eau	:	1,35 €
- prix du m3 d'assainissement	:	1,15 €
- prix de la location du compteur	:	5,00 € / semestre

2ème semestre 2012:

- prix du m3 d'eau	:	1,35 €
- prix du m3 d'assainissement	:	2,90 €
- prix de la location du compteur	:	5,00 € / semestre

Conformément à la réglementation le taux de la redevance pollution 2012 pour la consommation d'eau est fixé à 0,22 € par m3 d'eau et le taux de la redevance pour modernisation des réseaux 2012 de collecte est fixé à 0,15 € par m3 d'assainissement.

Ces sommes seront reversées à l'Agence de l'Eau.

La présente délibération annule et remplace donc la délibération du 19 mars 2012 ayant le même objet.

L'exposé du Maire entendu le conseil en ayant délibéré accepte **à l'unanimité**.

Une réunion publique d'information destinée aux habitants sera proposée le 22 mai. L'application du nouveau tarif du m3 d'assainissement sera mise en place pour tous les foyers à compter du deuxième semestre 2012 (pour l'eau consommée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2012).

Les travaux de raccordement de la station d'épuration de la commune de Boussières au SIAG de Grandfontaine viennent de débuter. Le Maire a eu une réunion en urgence avec le cabinet BEREST chargé de ce dossier pour le déplacement d'un petit tronçon de la canalisation à Montferrand. Une partie de ces travaux ne sera pas réalisée cette année, notamment la création du bassin d'orage.

La commune a reçu un courrier de l'agence de l'eau pour proposer un subventionnement de la réalisation de divers projets communaux en cours.

Trois propositions ont été faites :

- Déposer un dossier de subvention sur le bassin d'orage : subvention de 30% sur un poste couteux d'environ 200 000 euros
- Accorder une aide financière sur le drainage et l'assainissement à Nela
- Subventionner le futur bassin d'orage du lotissement du stade

Bail de location de chasse

Le Maire expose que le bail relatif à la location du droit de chasse à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A) de Boussières arrive à expiration le 30 mai 2012. Le Maire propose de le renouveler pour une période de trois années à compter du 1^{er} juin 2012, moyennant une location annuelle de 310 € révisable chaque année.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** le renouvellement du bail et autorise le maire à signer ledit bail.

Bail de location d'un garage communal à l'association « Comité des fêtes de l'An 2000 »

Le Maire expose que du matériel appartenant à l'association « Comité des fêtes de l'an 2000 » est entreposé dans un garage communal.

Il propose de louer ce garage à l'association « Comité des fêtes de l'An 2000 » pour un loyer de 50 € annuel.

Le bail est consenti pour une durée de 3 ans et prend effet à compter du 1^{er} mai 2012.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et autorise le maire à signer le bail correspondant.

Remboursement facture eau suite à trop perçu

Le Maire expose que la commune a facturé à tort un volume d'eau de 183 m³ à Mme Colette Welschinger qui depuis est décédée. La succession ayant été prononcée, le Maire souhaite solder cette affaire et propose de procéder au remboursement sur la base d'un prix du m³ de 1,15 €/m³ soit la somme de 210,43 €.

Cette somme sera versée auprès du notaire en charge de régler la succession.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à procéder audit remboursement à l'article 673 du Budget AEP 2012.

Construction d'une cantine scolaire : demande de subvention dans le cadre de la DETR 2012.

Le Maire rappelle le projet de création d'une cantine scolaire. Il expose que pour ce type de travaux une subvention de l'État, la DETR est possible.

Le taux de subvention est situé entre 25 % et 35 %.

Le coût des travaux pour la partie la cuisine, donné par le maître d'œuvre s'élève à 85 611,06 € HT.

A ce montant il convient d'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre : 13 750 € HT ainsi que l'achat de matériel de cuisine estimée à 21 000 € HT.

Le coût de cet équipement communal est donc de 120 361 € HT.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- donne son accord pour la construction d'une cantine scolaire
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 120 361 €

Subventions DETR (35 %) : 42 126 €

Emprunt : 39 000 €

Fonds propre	: 39 235 €
TVA	: 23 591 €
Montant TTC	: 143 952 €

- sollicite l'aide financière de l'État dans la cadre de la DETR

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2012

Conformément aux dispositions de la circulaire préfectorale n°26 du 15/03/2012, le Maire propose de maintenir pour l'année 2012 l'indemnité de gardiennage de l'église allouée au prêtre affectataire de la paroisse, à savoir 118,56 € par trimestre.

L'exposé du Maire entendu le conseil en ayant délibéré accepte **à l'unanimité**.

Attribution des lots du Marché

Le Maire informe les élus que Madame Françoise BRANGET, député du Doubs a accordé une subvention de 15 000 € à la commune pour le projet de restauration scolaire au titre des crédits de la réserve parlementaire

Le Maire présente les résultats de la consultation concernant les travaux de transformation de la salle multimédia et de la caserne des pompiers en salle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire. Il précise que l'estimation réalisée par l'EURL Atelier d'architecture TISSOT Sandrine, maître d'œuvre dans cette affaire, est de 293 500 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mars 2012 et a déclaré le marché fructueux. Comme le prévoit le règlement de consultations les lots n°2 et n°6 ont été renégociés.

Le maire présente le résultat de l'appel d'offre ainsi que les propositions des entreprises du maître d'œuvre :

Lots	Entreprises	Estimation en € HT Maître d'œuvre	Montant de l'offre en € HT	Options
n°1 : maçonnerie	SNCB	77 900,00 €	56 340,98 €	
n°2 : charpente-couverture-zinguerie-bardage	Les compagnons du bâtiment	21 000,00 €	23 950,28 €	
n°3 : étanchéité	SFCA	3 500,00 €	2 922,39 €	
n°4 : menuiseries extérieures alu	DOUGNIER	16 800,00 €	13 328,52 €	
n°5 : menuiseries intérieures bois	Jura Menuiserie	13 500,00 €	13 184,63 €	
n°6 : doublages – cloisons-peintures	Bisontine de Peinture	39 400,00 € + 2 500,00 €	32 258,00 €	4 540,00 €
n°7 : revêtement scelles-faïences	SNCB	24 800,00 €	22 035,70 €	
n°8 : revêtement de sols souples	REVETEC	5 600,00 €	4 082,00 €	
n°9 : plomberie-sanitaire	Franc Comtoise De confort	11 100,00 € + 700,00 €	10 935,81 €	911,94 €
n°10 : électricité	AECE	33 000,00 €	31 221,75 €	
n°11 : chauffage thermodynamique	Franc Comtoise De confort	18 000,00 €	17 033,66 €	
n°12 : ventilation	EIMI	25 700,00 €	23 885,00 €	
Total des travaux		290 300 € + 3 200 €	251 178,72 €	5 451,94 €

Le maire propose de retenir les propositions du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour un montant total de **256 630,66 € HT**. Il autorise également le Maire à signer toutes les pièces utiles, dans le cadre de ce marché pour l'exécution et le règlement des travaux.

Subvention de fonctionnement aux associations : complément à la délibération du 13 février 2012

Le Maire rappelle que par délibération en date du 13 février 2012, le conseil municipal a décidé le montant des subventions qui seront attribuées aux associations pour l'année 2012.

Il convient de préciser que suite à une erreur la somme de 20 € n'est pas destinée à la banque alimentaire mais à l'association entraide du Val Saint-Vitois qui la représente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Budget Lotissement du Stade

Vote du Compte Administratif 2011 : Lotissement du Stade

Le Maire présente le compte administratif du Lotissement du Stade. Il précise que ce budget n'a eu aucun mouvement d'écritures en 2011.

Les questions terminées, le Maire se retire. Le deuxième adjoint est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal adopte **à l'unanimité** le compte administratif 2011 du budget lotissement du Stade.

Le Maire s'est retiré au moment du vote; il n'a donc pas participé au vote du compte administratif 2011.

Vote du compte de gestion 2011 : Budget lotissement du Stade

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Affectation des résultats : Budget lotissement du Stade

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2011, constate qu'il présente un résultat pour la section fonctionnement de 0 € et un résultat pour la section investissement de 0 €. En effet le budget lotissement du Stade 2011 n'a eu aucun mouvement d'écritures comptables.

Les affectations de résultats au BP 2012 sont donc de 0 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget « Lotissement du Stade 2012 »

Section de Fonctionnement. Vue d'ensemble.

Dépenses

Achat de terrain	200 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre	27 000 €
Travaux de viabilité	500 000 €
Frais divers	5 000 €
Dépenses imprévues	25 000 €
Charges financières	25 000 €
Déstockage ventes	757 000 €
Virement section investissement	757 000 €
Total de la section	2 296 000 €

Recettes

Vente de terrains	757 000 €
Transfert de charges financières	25 000 €
Stock en cours	757 000 €
Stock terrains aménagés	757 000 €
Total de la section	2 296 000€

Section d'investissement. Vue d'ensemble**Dépenses**

Stocks en cours	757 000 €
Stocks de terrains aménagés	757 000 €
Total dépenses	1 514 000 €

Recettes

Déstockage des ventes	757 000 €
Virement section de fonctionnement	757 000 €
Total de la section	1 514 000 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif « Lotissement du Stade » 2012.

Le SPANC :

Le SPANC est le système personnel d'assainissement non collectif. Actuellement, quelques foyers ne sont pas reliés au réseau d'assainissement.

La réglementation actuelle oblige tous les habitants à se raccorder au réseau avant fin décembre 2012 quand ils sont raccordables et si le réseau passe en limite de propriété.

Si les habitants souhaitent conserver leur fosse sceptique, un bureau d'étude passera chez les habitants concernés pour leur fournir un avis technique. Soit la fosse sceptique fonctionne bien, et dans ce cas, les particuliers devront fournir un certificat technique attestant du bon fonctionnement de leur installation chaque année. Si la fosse sceptique n'est pas conforme, les habitants seront tenus de faire les travaux.

Une fosse sceptique aux normes actuelles coûte environ 10 000 €. La commune a deux solutions :

- trouver un cabinet chargé de l'expertise chez les habitants
- négocier avec le SIAG qui propose à la commune de se rapprocher du Syndicat du Val de l'Ognon qui a établi un contrat avec un cabinet d'expertise qui se charge de toutes les démarches administratives et du diagnostic.

Le règlement de l'eau :

Il apparaît nécessaire de modifier notre règlement de l'eau suite à la nouvelle réglementation liée aux limitations de facturation en cas de fuite.

Réseau d'eau :

La grosse fuite d'eau du centre Bourg a été isolée par une méthode d'injection gazeuse. Elle se situe devant le petit Marché. Les agents du SIVOM interviendront dans la semaine pour régler ce problème.

Réunion du PLU :

Cécile AUCANT fait un rapide point sur la dernière réunion qui s'est avérée très intéressante et donne beaucoup d'informations sur l'histoire et le développement de la commune. Il s'agissait d'un diagnostic thématique de la commune au niveau topographique, démographique et paysager.

La commune a une histoire d'abord agricole, puis ouvrière avec la création des papeteries et enfin plus contemporaine avec l'installation des nouvelles industries et des commerces dans le centre du village.

La prochaine réunion va reprendre chaque thème pour le transcrire dans le PLU. Elle se déroulera le jeudi 26 avril à 17h.

Le Maire insiste sur la nécessité pour les élus d'assister à ces réunions très intéressantes.

Lotissement du stade :

Le Maire fait une rapide présentation du projet de lotissement du stade et du plan de viabilisation. Le lotissement comprendrait environ 19 parcelles.

Une seule route pénétrante avec une boucle permettant l'entrée des camions et la manœuvre des camions (camions poubelle et de livraison, véhicule des pompiers) serait créée.

Les parcelles du haut du lotissement vers l'espace boisé classé seraient destinées à des maisons particulières sur une surface de terrain de 800 m². Il y aurait deux grandes parcelles dans le bas du lotissement pour construire du petit collectif.

Pour l'instant, deux hypothèses sont étudiées :

- 1) La limite du lotissement serait constituée par l'espace boisé.
- 2) Une partie de l'espace boisé serait élaguée et la commune vendrait quelques bandes de terrain complémentaires.

Tour de France du 9 juillet 2012 :

Le conseil Général a prévu l'organisation de manifestations avec les jeunes :

- Sur le Pole Arc et Senans
- Sur le Pole Quingey
- Sur le Pole Boussières

Des démonstrations de vélo acrobatique se dérouleront dans la cour de l'école maternelle à destination des enfants le matin puis tout public l'après-midi.

Organisation des élections présidentielles :

Les élections présidentielles se dérouleront le Dimanche 22 avril et le Dimanche 6 mai 2012.

Le bureau de vote situé dans la salle du conseil municipal à la mairie sera ouvert de 8h à 18h.

Raid 4 L TROPHY :

La commune a subventionné un jeune de la commune Monsieur Nicolas BADSTUBER qui a participé au Raid 4 L Trophy. C'est un raid en véhicule 4 L destiné à collecter des fonds scolaires et du matériel médical pour le Maroc.

Un trophée visant à récompenser leur périple a été attribué par la mutuelle ADREA.

Tarifs des poubelles :

Les habitants des Papeteries demandent s'il existe un dispositif de fermeture par clef pour les bacs gris et jaune installés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le Maire précise que la CAGB propose des cadenas mais que ceux-ci sont payants. Les habitants intéressés sont invités à prendre contact avec le service des déchets de la CAGB qui leur indiquera la marche à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance a été levée à 22h20